

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution 2016-07-170 – Disposition de ponceaux usagés – Offre d'achat d'un citoyen de Saint-René-de-Matane. 4 ponceaux usagés en métal galvanisé ont été vendus pour la somme de 40 \$. Ces ponceaux ne répondaient plus aux normes pour les infrastructures municipales.

Les travaux de voirie en 2016

Résolution 2016-07-174 – Service des travaux publics – Travaux de voirie municipale – Route Dufour – Affectation du Fonds réservé provenant de l'imposition de droits aux exploitants de carrière et sablières.

Route de la Boucanerie – Travaux sur les accotements.

Route du Ruisseau-Gagnon – Travaux sur les accotements et réparations des glissières de sécurité.

Rue Chassé – Réparation de l'affaissement d'une partie de la rue.

Route de la Montagne – Nettoyage des fossés. Installation d'un ponceau et drainage.

Route Dufour – Réparation de l'affaissement d'une partie de la route et creusage des fossés.

Chemin du 10^e et 11^e Rang – Ajout de matériau granulaire à divers endroits. Creusage de fossés.

Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. a procédé au nivelage des chemins suivants : route de la Montagne, chemin du 10^e et 11^e Rang, chemin du 13^e Rang, chemin du 14^e Rang, route Préville, chemin du 9^e Rang, route Dufour. En septembre prochain, aura lieu le dernier nivelage de la saison pour les chemins suivants : chemin du 10^e et 11^e Rang, chemin du Renversé, route Dufour, chemin du 14^e Rang. À ce jour, le coût des travaux de nivelage s'élève à 14 515,61 \$, taxes incluses.

PROGRAMME RÉNORÉGION

Les propriétaires-occupants de la Matanie peuvent déposer une demande d'aide financière **du 7 septembre au 5 octobre 2016** dans le cadre du Programme RénoRégion. L'aide consentie sera calculée en fonction du revenu familial du ménage propriétaire. Seules les demandes complètes et reçues durant la période d'inscription seront considérées. Pour vérifier votre éligibilité ou obtenir de l'information veuillez communiquer au 418 562-6734 ou au 418 224-3306.

BABILLARD La vie communautaire

Club des 50 ans et plus

Soirée de danse

Samedi 24 septembre 2016, dès 20 h.

Chevaliers de Colomb

Déjeuner-brunch

Dimanche 25 septembre 2016, dès 8 h.

Le vendredi soir, joignez-vous aux citoyens et aux citoyennes pour une soirée de jeux de société, dès 19 h
Plaisir assuré!

Bienvenue à tous et à toutes!
Ces activités se déroulent au centre communautaire.
2, rue de la Fabrique

Bibliothèque municipale

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721



Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h

« La lecture...
c'est le conditionnement physique
du cerveau »

Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra

le mardi 6 septembre 2016, 19 h 30

Séance de la MRC, 21 septembre 2016, 20 h



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@lamatanie.ca

Tél. : 418 224-3306

Télex. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

Août 2016 - 50^e numéro

Le Service de l'administration informe...

Résolution 2016-07-169 - Adoption du règlement numéro 2016-12, intitulé « Règlement régissant les ponceaux de voirie municipale ». Ce projet de règlement a pour objet d'encadrer la manière dont les ponceaux de voirie doivent être installés, entretenus et retirés sur les voies de circulation sous la responsabilité de la Municipalité, et ce, en lien avec la réglementation applicable dans les matières connexes, soit l'urbanisme et les cours d'eau.

Résolution 2016-07-171 - Mandat à Me Jean-Pierre Chamberland, avocat – Traitement de mise en demeure versus la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Résolution 2016-07-176 - Adoption du formulaire d'avis de non-conformité au règlement numéro 2016-08, intitulé « Règlement établissant des normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Résolution 2016-07-177 - Facturation – Réparation du regard d'égout situé au 405, rue Ouellet, Saint-René-de-Matane – Bris occasionné par l'entreprise privée responsable du déneigement à l'hiver 2014.

Résolution 2016-07-178 – Réparations de lampadaires de rue.

Résolution 2016-07-179 – Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – 28, 29 et 30 septembre 2016 à Québec – Participation du maire.

Résolution 2016-07-180 – Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) – Projet « Amélioration du centre communautaire » - 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane.

Résolution 2016-07-181 – Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés – Projet « Amélioration de l'efficacité énergétique du centre communautaire » - 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane.

Résolution 2016-07-182 – Programme Fonds pour l'accessibilité – Projet « Amélioration de l'accès du centre communautaire pour les personnes à mobilité réduite » - 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane.

Résolution 2016-07-183 – Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) – Participation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane – Projet « Amélioration du parc situé au 1, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane » - Abrogation de la résolution 2016-06-159.

Résolution 2016-07-185 – Élaboration d'une politique familiale – Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales – Ministère de la Famille.

Résolution 2016-08-193 – Adoption – Règlement numéro 2016-13, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2009-04 sur les permis et certificats, et de l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin de rendre gratuites certaines catégories de permis de remblai et d'apporter d'autres adaptations ».

Résolution 2016-08-194 – Mandat à M^e Jean-Pierre Chamberland, avocat – Traitement de mises en demeure versus la réglementation d'urbanisme en vigueur – Matricules 1198-52-8717 et 1198-61-8177.

MRC de La Matanie - Transport collectif

Service offert en alternance du mercredi au samedi dans les municipalités rurales de la Matanie. Réservez la veille.

Pour information ou réservation : 418 566-2001

Montez à bord!

C'EST POUR BIENTÔT...

Le 3^e versement du compte de taxes 2016 vient à échéance le jeudi **22 septembre 2016**.

Après cette date, les intérêts seront au rendez-vous.

Congé férié - Bureau fermé

Le lundi 5 septembre, **fête du Travail**

Bon congé!

Un milieu de travail sain et sécuritaire...

Les situations de violence sont trop fréquentes dans le milieu municipal. La violence à l'égard d'autrui dans notre société est intolérable. Le milieu de travail étant une composante importante de cette société, on ne peut y tolérer la violence. D'ailleurs, l'employeur a des obligations législatives et se doit notamment d'offrir à ses employés un milieu de travail qui est sécuritaire.

La Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la politique numéro 2013-02, intitulée « Tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous à la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

Contrer et gérer la violence en milieu municipal. « La violence, c'est pas toujours frappant, mais ça fait toujours mal ». La violence inclut notamment, en plus de la violence physique, les insultes, l'intimidation, les abus de pouvoir, les menaces explicites, implicites ou voilées, la diffamation, le langage grossier, les menaces verbales, les cris, les perturbations de la paix, l'atteinte à la vie privée, les comportements et discours discriminatoires.

Dans le milieu des municipalités, où les employés sont aux services des contribuables, l'intimidation est fréquemment rapportée. **Aucun employé municipal** ne mérite de se faire dire des « insultes » à cause d'un compte de taxes trop élevé, ou parce qu'un règlement est appliqué, ou parce que la niveleuse ne s'est pas encore pointée dans tel ou tel rang, ou parce qu'il y a des fissures en bordure des routes ou pour un manque d'asphalte froid. Ça ne fait pas « **partie de la job** » de se faire insulter ou menacer par un citoyen ou une citoyenne.

Avant d'injurier un employé municipal, tout citoyen devrait se demander quelle serait sa réaction s'il était l'objet d'injures et d'insultes dans le cadre de son travail. Un employé municipal est un contribuable comme tout autre citoyen.

Les injures et les insultes laissent toujours des traces plus ou moins néfastes, autant pour la personne injurieuse que pour celle qui reçoit les injures. Toutefois, il y a toujours place pour le dialogue, les critiques constructives et le respect de part et d'autre.

Les employés municipaux qui subissent les mauvaises humeurs des citoyens ou citoyennes peuvent porter plainte à la Sûreté du Québec. Un processus d'enquête peut alors être enclenché. Et le tout n'a rien d'agréable.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE... - ...EN JOURNÉE ET/OU EN SOIRÉE - AOÛT 2016

8 août : Rencontre de travail préparatoire à la séance ordinaire d'août du conseil – 18 h - Élus et DG
Séance ordinaire du conseil – 19 h 30 – Élus et DG

16 août : Rencontre de travail – Divers dossiers – 18 h 30 – Maire, 2 conseillers et DG

17 août : Séance ordinaire de la MRC de La Matanie – 20 h - Maire

23 août : Réunion du comité consultatif d'urbanisme – 19 h – Membres du CCU et DG

24 août : Rencontre avec Vanessa Caron – Projet « Revêtement extérieur centre communautaire » PIC 150 - 13 h 30 - DG
Rencontre de travail préparatoire à la séance de septembre du conseil – 18 h 30 – Élus et DG

SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Au cours des mois de juillet et d'août, le service de collecte des ordures ménagères ou matières résiduelles a eu lieu à toutes les semaines.

À compter de la semaine commençant le dimanche 28 août 2016, le service se fera selon l'horaire habituel, c'est-à-dire en alternance, soit une semaine pour la collecte des matières recyclables et une semaine pour les matières résiduelles ou ordures ménagères.

SERVICE DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES



Trucs et astuces pour maximiser le service de collecte

Avant de déposer les matières dans votre bac, pensez à réduire et à réutiliser.

Rincer avec l'eau de vaisselle les contenants et les sacs en plastique ayant contenu des aliments.

Retirer les circulaires et les coupons de caisse des sacs en plastique.

Sacs et pellicules plastiques souples : vider, rassembler et compresser dans un même sac puis fermer d'un nœud.

Ne pas récupérer les papiers et les cartons souillés d'huile, de graisse ou de nourriture.

Séparer les divers types d'emballages d'un même produit : par exemple, le sac de plastique d'une boîte de céréale.

Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes et les fenêtres des enveloppes.

Récupérons **PLUS ET MIEUX**

Une autre agréable soirée en chansons

« rétro »

« Le petit bonheur » : Murielle, Francine, Carole et Jean-Marc vous donnent rendez-vous le samedi **17 septembre 2016** au **Barchois de Matane**, à 20 heures.

Moment de réflexion



« Ce que vous êtes parlé plus fort que ce que vous dites. »